

## UNION ST-JOSEPH

(Suite.)

Sur l'invitation du président, dit le rapport, les personnes dont les noms suivent s'inscrivirent, séance tenante pour en être admises comme membres après avoir payé un droit d'entrée dont nous n'avons pu constater nulle part la nature ni le taux. Comme la chose se pratique d'ailleurs encore pour les Sociétés en organisation, il n'est pas non plus fait mention d'âge ni de formalité préalables pour l'admission de ces membres fondateurs, lesquels, nous le répétons, ont dû être reçus sans conditions autres que le paiement d'un droit quelconque.

Nous constatons cependant, par le même rapport, qu'après la réception des fondateurs ci-dessous nommés, MM. Herménégilde Choquete, forgeron voiturier, Joseph Henri Frenière et Joseph Ouellet ont fait remise, chacun, de la somme de 25 centins, comme aspirant à devenir membre. Disons en passant, que le premier est décédé en Septembre 1887 et que sa famille a touché le bénéfice auquel elle avait droit. Les deux derniers ne paraissent pas avoir donné suite à ce bon mouvement, leurs noms ne figurant plus sur aucun registre.

*Membres fondateurs*

Jos. Aubertin	Isaac Frenière
Trefflé de Bellefeuille	Siméon Flibotte, fils *
Soulé Bernard	Alfred Gaudette *
F. X. Bertrand	J. Levi Gaudette *
Alfred Boucher *	Aug. Girard
Nap. Bouffard *	Jos. Labonté
Nap. Brabant	Frs. Lajoie *
Herm. Burque	Joachim de Langis *
Aug. Chagnon *	Jean Leblanc
Ol. Chalifoux	Camille Lussier
Louis Côté *	Alexis Martin
George Côté *	Léon Plamondon *
Nap. Delisle *	Joseph Roy *
Alph. Désormeau	Louis Simonneau
David Desparts	Hubert Soly
Ed Dufort *	P. Norb. Sylvestre
Zéph. Fortier *	F. X. Tétreau *

De ces trente-quatre noms, seize seulement font encore partie de l'association actuellement — ceux marqués d'un astérisque. Un seul, M. Louis Simonneau, étant décédé, a pu toucher le bénéfice au décès : M. Alexis Martin étant décédé avant l'expiration du temps alors exigé à dater de l'admission, pour avoir droit aux bénéfices, ses confrères ont dû se cotiser pour le paiement des frais funéraires.

Les premiers officiers formant le Comité de Régie furent aussi choisis durant cette même séance ; en voici la liste :

Président : M. Louis Côté.

1er Vice-Président, Augustin Chagnon.

2ème Vice-Président, F. X. Bertrand,

Sec.-Archiviste, Camille Lussier.

Assist.-Sec.-Archiviste, F. X. Tétreault.

Sec.-Correspondant, Léon Leblanc.

Trésorier, Olivier Chalifoux.

Collect.-trésorier, Léon Plamondon.

Assist.-Collect.-Trésorier, Edouard Dufort.

Il fut ensuite résolu de convoquer, pour le dimanche suivant, 18 octobre, une assemblée des ouvriers de la ville, en la salle publique du marché et d'y inviter quelques orateurs.

M. l'abbé L. Z. Moreau, fondateur, alors curé de la cathédrale et chapelain de l'association naissante, le Révd. P. Charmont, Dominicain, curé de Notre-Dame ; MM. H. Mercier et P. Bachand, avocats et M. Ls. Taché, Shérif, se rendirent gracieusement à l'assemblée et invitèrent chaleureusement les personnes présentes à s'associer. Leurs paroles éloquentes et sympathiques furent vivement applaudies et les MM. suivants s'inscrivirent.

Jos. Benoit \*

Eusèbe Brodeur \*

F. X. Burque \*

Alex. Champigny \*

Rom. Choquette

Louis Codère

Charles Flibotte

Louis Flibotte \*

L. P. Morin

Samuel Thibault

Joseph Hogues

Clément Jacques \*

Bénoni Labonté \*

Charles Ledoux

Abraham Loiselle

Prudent Codère

Onésime Desparts \*

Jean-Bte Flibotte

Basile Massé \*

Louis Plamondon \*

Narcisse Vanasse

Le 1er novembre suivant, l'assemblée régulière mensuelle, toujours sous la présidence de M. Louis Côté, eut lieu pour la première fois en la salle des délibérations du conseil-de-ville que ce dernier avait gracieusement mis à la disposition de la Société.

Sur l'invitation du président, d'avoir à nommer un commissaire-ordonnateur, les membres présents choisissent M. Napoléon Delisle à l'unanimité des voix. Puis, on procède à choisir le médecin de la Société : Après une courte délibération, M. le Dr Eug. St-Jacques est choisi pour remplir ces fonctions délicates lesquelles nous sommes heureux de le proclamer, ce monsieur a toujours rempli à la satisfaction générale. Nous pouvons et nous devons même affirmer que ce choix nous a valu des succès financiers rapides et extraordinaires.